

Canicule : la circulation différenciée sera reconduite ce jeudi à Paris et appliquée à Marseille et à Strasbourg



Les véhicules munis d'une vignette Crit'Air supérieure à 2 ne pourront pas circuler ce jeudi à Paris, Marseille et Strasbourg. Ce dispositif a été déployé ce mercredi à Paris, Lyon et à Annecy en raison de l'épisode de pollution à l'ozone.

Avec Atlantico
Rédaction

Alors que la France traverse une importante période de canicule jusqu'à dimanche, la préfecture de police de Paris a décidé de reconduire la circulation différenciée pour la journée du jeudi 27 juin, selon des informations de *Franceinfo*.

Les véhicules qui disposent d'une vignette Crit'Air de type 0, 1 et 2 seront autorisés à circuler à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86, Paris et la petite couronne. Les véhicules munis d'une vignette Crit'Air supérieure à 2 ne pourront pas circuler ce jeudi. Les voitures à essence immatriculées avant fin 2005 et les voitures diesel immatriculées avant fin 2010 ne pourront donc pas être utilisées.

Ce mécanisme a été mis en place afin de lutter contre les effets néfastes de l'épisode de pollution à l'ozone.

De nombreuses voitures vont donc rester au garage. Les franciliens vont devoir trouver des solutions alternatives comme le covoiturage ou les transports en commun.

Cette mesure de la circulation différenciée a été appliquée à Lyon, Villeurbanne et à Annecy mercredi.

Elle sera instaurée le jeudi 27 juin à Marseille et à Strasbourg.

□